



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle directive annoncée par le Canadien Pacifique concernant la circulation sur les sentiers longeant la voie ferrée

Terrebonne, le 29 août 2021 – La Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec ainsi que les clubs des Cantons de l’Est et de la Montérégie viennent tout juste d’apprendre la décision unilatérale du Canadien Pacifique d’interdire la circulation de motoneiges sur les sentiers longeant la voie ferrée anciennement propriété de MMA (CMQ). Nous nous expliquons très mal cette décision prise sans consultation, et qui aura des conséquences majeures sur le réseau de sentiers et l’économie régionale, alors qu’à notre connaissance aucun accident n’est survenu pendant toutes les années où nos véhicules ont emprunté ces sentiers. Nous évaluons en ce moment toutes les options possibles pour convaincre le Canadien Pacifique de revenir à une position plus raisonnable afin de trouver ensemble des solutions qui tiennent compte des intérêts de tous.

À propos de la FCMQ

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec est un organisme à but non lucratif comptant plus de quarante-six années de service. Elle est vouée au développement et à la promotion de la pratique sécuritaire de la motoneige dans tout le Québec. La FCMQ veille à la défense des intérêts de ses 197 clubs membres et de leurs 100 000 membres motoneigistes, comme de toutes les personnes, qu’elles soient initiées ou non-initiées à la motoneige ou encore en simples touristes. Plus de 4 500 bénévoles consacrent chaque année près de 800 000 heures à l’entretien du réseau provincial de sentiers de motoneige.

-30-

**Service des relations médias - Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
(FCMQ) medias@fcmq.qc.ca 514 252-3076 ou 514 268-2649**